

SM le Roi prononce un Discours devant les deux chambres du Parlement

*Vendredi, 9 octobre, 2015 à 17:23*

Le Roi Mohammed VI a présidé, vendredi à Rabat, l'ouverture de la première session de la cinquième année législative de la neuvième législature.

A cette occasion, le Souverain a prononcé un Discours devant les deux chambres du Parlement.

Voici le texte intégral du Discours royal:



”Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Nous sommes heureux d'inaugurer la cinquième année de la présente législature. Cet évènement annuel est pour Nous l'occasion de Nous adresser aux représentants de la Nation, pour aborder diverses questions nationales.

La présente année législative revêt une importance particulière, d'autant plus qu'il s'agit de la dernière année de la législature actuelle, et qu'il en découle la nécessité de parachever la mise en place des institutions constitutionnelles.

Elle intervient également après les premières élections locales et régionales organisées sous la nouvelle Constitution, et la mise en place de la Chambre des Conseillers, dans sa nouvelle configuration.

Nous souhaitons à cet égard féliciter, pour la confiance placée en eux, les membres de la Chambre des Conseillers, les présidents des conseils régionaux et locaux et l'ensemble des élus. Nous prions pour que le Très-Haut vous aide tous à mener à bien et avec succès le mandat dont vous avez la charge.

Pour autant, nous ne saurions considérer que le processus a atteint son terme. Car, en effet, les élections ne sont pas une fin en soi. Elles marquent plutôt le commencement effectif d'un long parcours, dont le point de départ consiste à mettre en place les institutions et à leur conférer la légalité requise.

Plus encore ! La représentation des citoyens est une charge éminemment importante qu'il appartient aux élus et aux partis politiques d'assumer, soit en honorant leurs promesses envers les électeurs, soit en s'employant à répondre aux préoccupations pressantes qui sont les leurs.

Il s'agit donc d'une responsabilité nationale qui exige de chacun de se hisser à la hauteur de ce moment historique dans la vie de notre pays.

Nous n'avons d'autre choix que de mettre en place des institutions régionales efficaces, pour que le Maroc ne manque pas ce rendez-vous important avec l'histoire. Mais il faut bien admettre que la vie politique ne devrait pas reposer sur les personnes, mais plutôt sur les institutions.

En effet, les personnes, quelles qu'elles soient, sont nécessairement appelées à s'en aller, alors que les institutions sont là, pérennes et pour toujours. Et c'est cette continuité qui est la véritable garantie des droits des citoyens et des services dont ils ont besoin, et que nous ne saurions accepter de laisser au gré d'humeurs et de caprices personnels.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Les citoyens ont déjà dit leur mot. Mais Je veux, de cette tribune, adresser un message à ceux qui n'ont pas eu de chance dans ces élections : Ils ne doivent pas perdre espoir , ils devraient, au contraire, garder la tête haute pour les services qu'ils ont rendus à la Patrie et aux citoyens.

Ils doivent se rendre compte que les Marocains sont devenus plus matures dans leur attitude à l'égard des élections, et plus exigeants en réclamant des comptes à leurs élus sur le bilan de leur action.

Il faut qu'ils se livrent à une autocritique constructive, pour corriger les erreurs, redresser les dysfonctionnements et poursuivre dès maintenant leur action, sérieusement et résolument, sans faiblir ou faillir, en vue de gagner la confiance des électeurs dans les prochaines échéances.

C'est bien cela la démocratie authentique. Elle prévoit l'alternance dans l'exercice du pouvoir et la gestion de la chose publique. Qui ne l'emporte pas aujourd'hui pourrait être le gagnant de demain.

Mais nous refusons les lamentations a posteriori, comme nous rejetons les accusations infondées portées contre les autorités chargées de l'organisation des élections. Les garanties qui ont été fournies, valent bien celles que l'on trouve dans les plus grandes démocraties dans le monde. Mieux encore ! On ne trouve de telles garanties que dans une minorité de pays.

Il va sans dire que quiconque s'estime lésé en raison de certains dépassements, somme toute isolés, que connaît d'habitude la pratique démocratique, garde la latitude de saisir la justice.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous avons noté avec une immense fierté la participation massive des habitants de nos provinces du Sud dans les dernières élections.

C'est là une preuve démocratique supplémentaire de l'attachement des populations du Sahara à l'intégrité territoriale et au système politique de leur pays. Cela traduit également leur volonté d'insertion efficace dans les institutions nationales.

A cet égard, Nous affirmons que la légitimité populaire et démocratique acquise par les élus, qui ont été choisis en toute liberté, fait de ceux-ci les véritables représentants des populations du Sahara marocain, contrairement à une minorité qui réside hors-patrie et tente illusoirement et sans le moindre fondement juridique de s'autoproclamer représentant de ces populations.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

La Constitution a donné à la Chambre des Conseillers une place particulière dans l'édifice institutionnel national, dans un esprit de complémentarité et d'équilibre avec la Chambre des Représentants.

En effet, la Chambre des Conseillers se distingue par une composition variée, aux spécialités multiples, d'autant qu'elle rassemble en son sein un groupe de compétence et d'expertises locales, professionnelles, économiques et sociales.

Elle doit être un espace de débat constructif, d'expertise, de pondération et d'objectivité et rester à l'écart de toute considération politique.

En outre, il faudrait que cette complémentarité entre les deux Chambres du Parlement soit mise à profit pour rehausser son niveau de performance et la qualité des législations qu'il adopte. Malgré tous les efforts déployés, l'image qui reste dans l'esprit de nombreux citoyens, est celle d'antagonismes et de surenchères entre la majorité et l'opposition, parfois à l'intérieur du parlement, et dans certains rassemblements partisans et même dans les médias.

Il M'a déjà été donné de vous dire de cette tribune que le discours politique ne s'élève pas toujours au niveau des aspirations du citoyen.

Là, J'attire l'attention sur le fait que la tendance aux luttes marginales se fait toujours au détriment des questions pressantes et des préoccupations réelles des citoyens.

Cela suscite le mécontentement populaire concernant l'action politique en général et amène le citoyen à se désintéresser du véritable rôle du parlement.

En effet, le parlement doit être un miroir qui reflète les préoccupations des citoyens et un espace pour le dialogue sérieux et responsable autour de toutes les grandes questions nationales.

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Le travail qui vous attend pendant cette année pour parachever la mise en place des institutions ne peut tolérer la perte de temps occasionnée par les conflits marginaux.

En effet, les projets de textes juridiques qui vous seront soumis, sont d'une importance capitale et d'une extrême sensibilité.

Aussi, Nous avons jugé nécessaire de rappeler au gouvernement et au parlement la nécessité de se conformer aux dispositions de l'Article 86 de la Constitution, qui fixe le terme de cette législature comme dernier délai pour soumettre les projets de lois organiques à l'approbation du parlement. Nous rappelons ici, à titre d'exemple, les projets des lois organiques relatives à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue Amazighe, au Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine, à l'exercice du droit de grève et au Conseil de Régence.

Ces questions nationales majeures exigent de vous tous, majorité et opposition, gouvernement et parlement, de faire prévaloir l'esprit de consensus constructif et de vous écarter des surenchères politiques.

Concernant les étapes de mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe pour que, à l'avenir, celle-ci puisse remplir sa fonction, il faut garder à l'esprit que la langue arabe et la langue amazighe ont toujours été un facteur d'unité, et qu'elles ne seront jamais un motif d'antagonisme ou de division.

Pour le Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine, il s'agit de mettre en place un conseil comprenant en son sein toutes les institutions concernées par ces domaines, et non de mettre au point un organigramme général pour des institutions indépendantes.

Par ailleurs, l'élaboration du projet de loi organique sur la grève nécessite d'engager de larges consultations et de faire preuve d'un esprit de consensus constructif, de sorte à garantir les droits des travailleurs, les intérêts du patronat et l'intérêt de la Nation.

S'agissant des textes soumis au parlement, Nous appelons à l'accélération de l'adoption des projets des lois organiques relatives au pouvoir judiciaire, outre le projet de loi relatif à l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

L'important pour nous n'est pas uniquement l'adoption des lois et leur publication au Bulletin Officiel, mais aussi la mise en œuvre de ces législations et l'installation des institutions.

En effet, la valeur des institutions se mesure à leur capacité à remplir leurs missions et à servir les intérêts des citoyens.

Dans ce cadre, Nous appelons de nouveau à l'accélération de l'élection des membres de la Cour constitutionnelle devant être nommés par les deux chambres du parlement en vertu du pouvoir que leur confère la Constitution en la matière. Il sera ainsi procédé à l'installation de la Cour dans les plus brefs délais, comme Nous y avons déjà appelé dans le Discours de l'année dernière.

Il convient aussi de mettre en œuvre les textes juridiques relatifs au Conseil de la Concurrence et de l'Instance Nationale de la Probité et de la Prévention de la Corruption.

Cependant, une question reste posée : pourquoi les lois d'un nombre d'institutions n'ont pas été mises à jour alors que quatre années se sont écoulées depuis l'adoption de la Constitution ?

Qu'attendons-nous pour mettre en place les nouvelles institutions créées par la Constitution ?

Nous citons notamment certaines institutions de défense des droits de l'Homme et de contrôle, le Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance et le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

L'année législative que Nous ouvrons aujourd'hui, est en butte à de nombreux défis et nécessite un travail sérieux et un patriotisme sincère pour parachever la mise en place des institutions nationales. Car les institutions ne concernent pas que la majorité ou l'opposition; elles doivent plutôt être au service des citoyens, en dehors de toute autre considération.

Aussi, Nous appelons au consensus constructif concernant toutes les grandes questions de la Nation. Toutefois, Nous refusons les arrangements négatifs par lesquels on cherche à satisfaire les envies personnelles et les objectifs catégoriels, au détriment des intérêts de la Nation et des citoyens. En effet, la patrie doit rester au-dessus de tous.

Soyez, que Dieu vous garde, à la hauteur de la responsabilité qui vous incombe et agissez au mieux des intérêts de notre chère Patrie.

Si Dieu reconnaît un bien en vos cœurs, Il vous accordera de meilleures choses. Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouk".